



REGLEMENT INTERIEUR ET REGLES DE VIE

- Les soirées jeux de société :

Les soirées jeux proposées par Castle Meeple ont pour unique but :

S'amuser et prendre du plaisir autour du jeu

Ces soirées, ouvertes à partir de 8 ans, sont un moment d'échanges et de rencontres intergénérationnelles où des jeux sont mis à la disposition des enfants et des adultes. Ces accueils sont des temps privilégiés qui permettent de jouer entre adultes, entre amis, avec son ou ses enfants, de faire des rencontres ludiques et d'emprunter des jeux.

Elles sont gratuites pour les adhérents à l'Association, une participation de 2€ est demandée aux non adhérents.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte accompagnateur qui en est responsable et veille à la sécurité de l'enfant dans la structure.

Pour les mineurs de 16 ans et plus, une autorisation parentale de l'association doit alors être signée et remise. Les mineurs non accompagnés, s'engage à respecter le règlement intérieur.

Tout manquement à ce règlement peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou permanente des soirées jeux.

Les mineurs non accompagnés d'un adulte ne sont pas autorisés à sortir de la salle pendant la soirée jeux

La Soirée Jeux se voulant un moment sympathique et convivial il est important de respecter les autres participants et bénévoles de l'association.

C'est un espace collectif dans lequel chacun respecte le jeu de l'autre :

- Les grands font attention aux plus petits
- Les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands
- Les adultes n'envahissent pas les espaces de jeu des enfants

Les jeux sont le bien de tous, leur utilisation sur place demande du soin et ils doivent être rangés après chaque utilisation.

Les soirées jeux se déroulent dans une salle que la commune nous prête, c'est pour cela que vous devez respecter le lieu ainsi que le matériel (chaises, tables etc...) et en bon adhérent j'aide à ranger et remettre la salle en état.

Les animaux, les poussettes, les trottinettes, les rollers... ne sont pas admis dans le lieu.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle.

Toute maladie contagieuse doit être signalée.

- **L'adhésion à l'association :**

L'adhésion à l'association **Castle Meeple** vous permet de participer gratuitement aux soirées et d'emprunter des jeux si vous le souhaitez mais elle n'est pas obligatoire. Elle permet de jouer sur place gratuitement et de participer aux animations proposées tout au long de l'année par l'Association.

Les adhésions sont valables un an de janvier à décembre inclus :

Adhésion individuelle :

- Adulte à partir de 18 ans est à **15 €**
- Jeunesse à partir de 08 ans est à **10 €**

Adhésion Famille :

- **5€** de réduction pour le 2ème, 3ème, 4ème etc... membres de la même famille vivant à la même adresse.

- **Les règles du prêt :**

L'adhésion à l'association **Castle Meeple** est nécessaire pour emprunter des jeux. Un chèque de caution de 50 € vous sera demandé, ce chèque ne sera pas encaissé et sera remis en toute logique à la fin de l'adhésion s'il n'y a pas eu de dégradation.

L'adhérent est libre de choisir le jeu qu'il emprunte mais il est de sa responsabilité de vérifier qu'il soit adapté à l'âge de l'enfant y compris sur le plan de la sécurité. La responsabilité de l'association ne peut être engagée hors de ses murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage du jeu prêté.

Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte. Il doit en vérifier l'état et que le jeu soit complet avant son départ. Il s'engage à le rendre dans le même état lors du retour. Un contrôle sera effectué

Le prêt de jeu est payant : 1 € par jeu.

Chaque famille adhérente peut emprunter 1 seul jeu.

Durée du prêt

Le jeu peut être conservé entre 2 soirées jeux. Par respect pour les autres adhérents qui attendent eux aussi ce jeu, il est important de respecter cette durée d'emprunt.

Tout retard est sujet à des pénalités de non-emprunts de jeu.

Respect du matériel

Par respect pour les autres adhérents et envers l'Association, il est évident de respecter le jeu mis à votre disposition : toute perte ou détérioration doit être signalée aux bénévoles qui jugent alors de la possibilité de réparation, du remplacement ou du remboursement du jeu. La décision est prise en concertation. Le jeu ne doit pas être réparé par l'adhérent à sa propre initiative, et ce en aucun cas.

Si le jeu est détérioré ou perdu, si des pièces sont manquantes (que ce soit lors d'un prêt ou en jouant sur place) une participation sera demandée à l'adhérent responsable : aucun nouveau jeu ne pourra être emprunté tant que l'adhérent n'aura pas retrouvé ou participé au rachat de la pièce, à défaut, le chèque de caution pourra être encaissé.

Les piles nécessaires au fonctionnement de certains jeux ne sont généralement pas fournies par l'Association.